

# Rapport final

## Troisième Conférence Internationale sur l'éducation des adultes

réunie par l'Unesco

Tokyo,  
25 juillet - 7 août 1972

Unesco

### III. RESUME ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

Pénétrée de l'urgente nécessité de développer les possibilités d'éducation dans le cadre de systèmes intégrés d'éducation, la Conférence est convenue de ce qui suit :

#### Education et besoins humains

1. L'éducation est considérée à la fois comme un produit de la société et comme une influence qui façonne celle-ci. Les transformations de la société et les objectifs du développement de la communauté impliquent donc des changements dans les systèmes d'éducation ; inversement, les objectifs d'éducation appellent généralement des réformes sociales, économiques, culturelles ou politiques. C'est le devoir des éducateurs d'adultes de définir et de proposer de telles réformes.

2. Aucun groupe ou individu de la société ne doit se voir refuser l'accès à l'éducation des adultes. La participation doit avoir une base aussi large que possible. Il importe donc de supprimer les obstacles qui limitent l'accès à l'éducation et d'étudier spécialement les motivations qui poussent les adultes à apprendre. Il faut noter en particulier que de nombreux adultes n'ont ni le temps ni les ressources nécessaires pour participer à l'éducation. Une législation appropriée devrait donc leur garantir des congés payés et des autorisations d'absence pour les études, ainsi que la sécurité de l'emploi pendant ces congés. Les travailleurs au chômage devraient avoir droit à une formation professionnelle rétribuée. L'éducation des travailleurs et la formation aux activités syndicales et coopératives devraient être encouragées. Dans les années 1970, on devrait, lors de l'élaboration des programmes d'éducation des adultes, se fixer comme objectif essentiel de subvenir aux besoins d'éducation des catégories qui sont traditionnellement défavorisées, dans de nombreuses sociétés : jeunes sans emploi, jeunes ayant quitté prématurément l'école dans les pays en voie de développement, populations rurales de nombreux pays, travailleurs migrants, personnes âgées et chômeurs. A l'intérieur de ces catégories, les femmes et les jeunes filles sont souvent particulièrement défavorisées.

3. Afin d'élargir l'accès à l'éducation des adultes, des services d'orientation sont indispensables. Les adultes doivent être informés des possibilités qui s'offrent à eux et conseillés quant aux exigences et aux implications des différents programmes et méthodes d'études.

4. La suppression de l'analphabétisme est un facteur fondamental du développement. L'alphabetisation est la pierre de touche de l'éducation des adultes, mais elle est un moyen et non pas une fin en soi.

5. Pour acquérir, dans la plupart des pays, l'ampleur et le rythme indispensables, le développement rural exige un vaste effort d'éducation des adultes qui soit particulièrement axé sur les besoins de l'agriculteur pratiquant l'économie de subsistance et du travailleur agricole dépourvu de terre, et qui aille de pair avec des réformes sociales et économiques. Le développement industriel exige lui aussi des programmes d'éducation des adultes, afin que ceux-ci puissent participer aux transformations scientifiques et techniques qu'implique ce développement et contribuer à les orienter.

6. L'un des principaux objectifs de l'éducation des adultes devrait être d'étudier et de faire comprendre les questions d'environnement telles que l'érosion, la conservation de l'eau, la pollution et les problèmes démographiques.

## Résumé et principales conclusions

7. L'éducation, d'institutionnelle, doit devenir fonctionnelle. L'éducation des adultes doit pénétrer la société : le travail, les loisirs, les activités civiques. Comme l'a proclamé le Séminaire latino-américain sur l'éducation des adultes, tenu à La Havane en mars 1972, ce rôle fonctionnel pourrait se définir comme suit :

8. "L'éducation fonctionnelle des adultes est celle qui, fondée sur les liens existants entre l'homme et le travail (au sens le plus large du mot travail) et unissant l'épanouissement de celui qui travaille et le développement général de la communauté, intègre les intérêts de l'individu et de la société. L'éducation fonctionnelle est aussi celle par laquelle l'homme se réalise dans le cadre d'une société dont la structure et les rapports de superstructure facilitent le plein développement de la personnalité humaine. Elle contribue ainsi à former un homme créateur de biens matériels et spirituels, en même temps qu'elle lui permet de jouir sans restriction de son oeuvre créatrice. L'éducation fonctionnelle des adultes ainsi conçue correspond en grande partie aux aspirations des éducateurs du monde, soucieux de l'efficacité de leur travail ; sa mise en pratique et son efficacité sont compromises lorsqu'il n'existe pas de relations de soutien mutuel entre les "sous -systèmes" d'une société déterminée ; elles sont considérablement facilitées lorsque ces sous -systèmes se combinent harmonieusement et se prêtent un soutien mutuel. "

### Participation

9. La participation de la base étant indispensable, les adultes devraient jouer un rôle actif dans la planification, la gestion et la conduite de leurs propres études. Les éducateurs d'adultes devraient donc travailler dans l'environnement naturel de leurs élèves, afin que ceux-ci se sentent en sécurité et éprouvent des motivations authentiques.

10. Afin de permettre aux adultes de participer de façon valable et créatrice à la vie culturelle de la communauté, il convient d'accorder une attention spéciale à la dimension culturelle de l'éducation des adultes ; l'éducation des adultes et le développement culturel sont interdépendants.

11. La relation traditionnelle élève-maître doit devenir une association, fondée sur la participation et l'instruction mutuelle et axée sur l'application pratique des connaissances à la solution des problèmes.

### L'utilisation des moyens d'information

12. Les moyens d'information devraient être utilisés plus largement et de façon plus experte au service du développement économique, social et culturel. A cet égard, l'intérêt public devrait l'emporter sur les intérêts commerciaux ou privés. La participation des élèves adultes à différents niveaux de la programmation des émissions éducatives devrait être renforcée.

### Administration, organisation et financement

13. Les gouvernements devraient mettre l'éducation des adultes au premier plan de leurs préoccupations, sur un pied d'égalité avec l'éducation scolaire, les crédits budgétaires qu'ils lui accordent devraient donc être sensiblement augmentés. Il faudrait de même que les institutions et organisations internationales telles que l'Unesco et les agences bilatérales de coopération pour le développement affectent à l'éducation des adultes une part beaucoup plus importante de leurs ressources ; ainsi il deviendrait financièrement possible, dans certains cas, de donner une expansion considérable aux possibilités d'éducation des adultes.

14. La force de l'éducation des adultes est dans sa diversité ; ses fonctions devraient être largement diffusées dans toute la société par l'entremise d'institutions et d'organisations telles que les syndicats, les services gouvernementaux, les entreprises, les communautés et les coopératives agricoles. Les gouvernements devraient continuer à reconnaître le rôle essentiel que jouent dans le domaine de l'éducation des adultes les organismes privés et les mouvements populaires, lesquels sont très souvent capables de toucher ceux qui sont défavorisés en matière d'éducation et d'obtenir leur participation, alors que les services officiels n'y parviennent pas. Il conviendrait également d'assurer une collaboration à tous les niveaux entre les institutions qui s'occupent d'éducation des adultes.

15. En vue de favoriser la mise en place d'un système fonctionnel d'éducation permanente, il conviendrait que les établissements scolaires se préoccupent de la communauté tout entière. L'école devrait être considérée comme un agent d'instruction parmi de nombreux autres, ayant pour rôle principal d'enseigner aux élèves à apprendre.

16. Les éducateurs d'adultes devraient être fortement représentés au sein des organismes qui définissent les politiques d'éducation, et il serait utile de donner aux enseignants, à tous les niveaux, une certaine formation concernant les méthodes et les techniques de l'éducation des adultes.

17. Les universités devraient jouer un rôle plus large dans l'éducation des adultes. Les adultes d'esprit mûr - qui ont acquis grâce à des programmes de préparation universitaire pour adultes ou par tout autre moyen - les connaissances et les compétences requises, devraient être dispensés des titres scolaires traditionnellement exigés pour entrer à l'université. Enfin, les universités devraient définir et exécuter leurs programmes de recherche et de formation en fonction des besoins de la société tout entière et non de ceux de secteurs privilégiés.

18. L'éducation des adultes devrait être dûment reconnue comme une discipline universitaire. Il conviendrait de former en plus grand nombre des éducateurs d'adultes professionnels et d'intensifier la recherche concernant l'éducation des adultes, en l'orientant vers des problèmes concrets et en l'organisant sur une base pluridisciplinaire.

#### Coopération internationale

19. Il importe d'encourager sur le plan international la coopération et les échanges d'idées en matière d'éducation des adultes. A cet égard, les besoins et les problèmes du Tiers Monde méritent la plus grande attention. On devrait tenir compte tout spécialement des rapports étroits qui existent entre les objectifs de l'éducation des adultes et la cause de la paix mondiale. Les organisations non gouvernementales et les institutions privées appliquent souvent des programmes d'éducation des adultes qui favorisent la paix et la compréhension internationale.

20. Il conviendrait de rendre plus systématiques et plus régulières la consultation et la collaboration entre les diverses institutions et organisations internationales qui appliquent des programmes d'éducation des adultes. Des réunions régionales sur l'éducation des adultes devraient avoir lieu, particulièrement dans le Tiers Monde.

En conclusion, la Conférence a tenu à souligner les points suivants :

21. L'éducation est un processus permanent ; l'éducation des adultes et celle des enfants et adolescents sont inséparables. Mais, pour être un agent efficace de transformation, l'éducation a besoin de la participation et de l'engagement actifs des adultes. Elle doit chercher à améliorer les conditions et la qualité de la vie. L'apathie, la misère, la maladie et la faim sont les grands fléaux de l'humanité d'aujourd'hui. Le seul moyen de les éliminer est de faire prendre conscience aux individus de leur cause et des méthodes qui permettent de les combattre. L'amélioration de la société et l'éducation des adultes sont ainsi complémentaires.

22. L'écart croissant qui existe entre les nations, les groupes et les individus représente le plus grand problème moral de notre temps. Sa suppression n'est pas seulement un problème de justice sociale. A une époque caractérisée par l'interdépendance toujours plus étroite entre les pays et par l'augmentation des besoins humains, elle correspond à un impératif économique et elle est la condition indispensable de la paix du monde.

23. Cet écart est dû en partie à la répartition inégale des connaissances, mais le problème ne saurait être résolu uniquement par le développement des moyens d'éducation existants. L'expérience montre que l'augmentation des moyens d'éducation dans une communauté tend à favoriser surtout ceux qui ont déjà un bon niveau d'instruction ; dans ces conditions, il incombe aux catégories défavorisées sur le plan éducatif de faire valoir leurs droits. L'éducation des adultes n'est pas une exception à la règle, car ceux qui en ont le plus besoin ont jusqu'ici été en grande partie négligés - ce sont les "laissés pour compte".

24. Ainsi, la tâche essentielle de l'éducation des adultes pendant la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement consiste à déterminer quels sont ces laissés pour compte et à subvenir à leurs besoins.

## V. RECOMMANDATIONS

### RECOMMANDATION 1

#### Politiques nationales d'éducation des adultes

La Conférence,

Convaincue que l'éducation des adultes fait partie intégrante de l'éducation permanente et ne peut être dissociée de l'objectif d'une expansion pour tous des possibilités d'éducation,

Reconnaissant l'éducation comme le moyen par lequel chacun peut être muni du savoir qui lui permettra de comprendre les changements sociaux et d'y participer, afin de contribuer à améliorer qualitativement la vie des hommes,

Considérant que la planification, l'administration et le financement de l'éducation des adultes doivent s'effectuer dans le cadre de politiques et d'objectifs nationaux,

Considérant le rôle des organisations de travailleurs dans le développement économique, social et culturel,

Recommande que les Etats membres adoptent une politique générale d'éducation des adultes dont le but soit d'éveiller chez l'adulte la conscience critique du monde historique et culturel où il vit, de façon qu'il puisse transformer ce monde par son action créatrice ;

Recommande que les Etats membres, en formulant cette politique et les programmes correspondants, tiennent compte des principes ci-après :

1. que le public ait un accès plus large à l'éducation des adultes, alphabétisation incluse, en sorte que des possibilités d'instruction soient fournies à tous les citoyens sans considération de race, de couleur, de croyance, de sexe, d'âge, de situation sociale ou de niveau d'éducation ;
2. que, dans le contexte de l'éducation permanente, l'éducation des adultes soit reconnue comme une composante spécifique et indispensable de l'éducation, et que des mesures législatives ou autres soient prises pour assurer des services d'éducation des adultes fonctionnant sur une large base ;
3. que l'éducation scolaire soit orientée vers la préparation des jeunes à l'éducation permanente auto-dirigée ;
4. que le contenu et les méthodes des programmes d'éducation des adultes soient conçus de manière à répondre aux intérêts et aux besoins individuels des élèves et à promouvoir le bien-être de la communauté dans son ensemble, l'accent étant mis sur l'engagement communautaire par des méthodes non scolaires : groupes d'éducation mutuelle, groupes de discussion et éducation des adultes sur le lieu du travail, notamment ;
5. que les programmes d'éducation des adultes visent, entre autres objectifs, à assurer la participation active et l'engagement de l'élève à tous les stades de la programmation, de l'exécution et de l'évaluation ;

## Recommandations

6. que des enquêtes et des études soient effectuées pour identifier et évaluer les facteurs qui motivent chez l'adulte un intérêt soutenu pour l'instruction ;
7. que, les programmes d'éducation des adultes pouvant être entrepris de bien des façons différentes, la démocratisation de l'éducation soit favorisée par la participation de divers organismes compétents - comme les syndicats, les organisations de travailleurs, les services gouvernementaux et les organisations bénévoles et sociales s'occupant d'éducation des adultes - aux décisions relatives à l'organisation, l'application et le contenu des programmes et aux choix des méthodes d'instruction ;
8. que des mesures soient prises en vue d'encourager la conclusion d'accords collectifs sur l'éducation des adultes ;
9. que les buts et les méthodes propres à l'éducation des adultes soient adoptées par les services publics d'extension en vue de favoriser chez les utilisateurs la formation d'attitudes, de valeurs et d'aspirations nouvelles ;
10. qu'en plus de son souci du développement socio-économique, l'alphabétisation fonctionnelle vise également à éveiller une conscience sociale chez les illettrés, afin qu'ils puissent devenir des artisans actifs de l'édification d'une société nouvelle et meilleure.

### RECOMMANDATION 2

#### Les buts de l'éducation des adultes

La Conférence,

Sachant que certains Etats ont encore recours à la guerre pour tenter de résoudre des problèmes internationaux, et que des ressources humaines et matérielles sont en bien des cas gaspillées dans la course aux armements,

Notant que la paix, la participation démocratique et un environnement favorable sont les conditions primordiales et vitales de tout progrès humain;

Soulignant que l'écart entre riches et pauvres tend à s'accroître tant sur le plan international qu'au niveau national,

Rappelant que la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Europe (Helsinki 1972) a recommandé aux Etats membres d'instaurer les conditions économiques et sociales qui donneront à tous les hommes, largement, librement et sur un pied d'égalité, accès à la culture, ainsi que les conditions matérielles nécessaires au développement culturel général et au libre exercice de l'activité créatrice,

Constatant que l'environnement est mal exploité, et pollué, ce qui met en péril l'existence même de l'humanité,

Convaincue que l'une des fonctions vitales de l'éducation des adultes - et de l'éducation - consiste à faire mieux prendre conscience des causes économiques, sociales et politiques d'une telle situation, et à susciter la volonté et la capacité de la transformer,

Soulignant qu'il ne suffit pas que les éducateurs d'adultes concentrent leur attention sur les possibilités, les méthodes et les techniques de l'éducation des adultes mais qu'il est indispensable qu'ils accordent une place de premier plan aux objectifs et au contenu de cette éducation,

Recommande que les Etats membres et l'Unesco, dans leurs programmes intéressant l'éducation des adultes mettent l'accent sur :

1. l'éducation pour le développement des valeurs spirituelles, la paix, la compréhension et la coopération internationales, et l'élimination de toutes les formes de domination dans les relations internationales ;

2. l'éducation pour l'égalité économique, sociale et culturelle, tant sur le plan national que sur le plan international, en s'efforçant particulièrement de susciter la solidarité entre pays développés et pays en voie de développement ;
3. l'éducation visant à protéger et à améliorer l'environnement et à le rendre plus propice au développement culturel ;
4. l'éducation conçue pour encourager les individus à participer à l'orientation de la société dont ils sont membres et pour développer en eux les attitudes et les compétences qui donneront tout son sens et toute son efficacité à cette participation.

### RECOMMANDATION 3

#### Egalité d'accès à l'éducation pour les femmes

La Conférence,

Consciente des obstacles de caractère social ou autre qui, dans beaucoup de pays, empêchent les femmes de jouer pleinement leur rôle dans la société,

Reconnaissant que la démocratisation de l'éducation exige que les femmes aient accès à l'éducation dans des conditions d'égalité,

Recommande que les Etats membres réservent, dans leurs plans de développement, une haute priorité aux moyens de donner aux femmes un accès plus large aux possibilités d'éducation, notamment à l'éducation extrascolaire.

### RECOMMANDATION 4

#### Possibilités d'éducation pour les défavorisés

La Conférence,

Convaincue qu'après une décennie marquée par l'apparition de tendances nouvelles en matière d'éducation des adultes, l'accent au cours de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement devrait être mis sur une plus grande démocratisation et sur la création de possibilités d'éducation pour tous,

Notant que les ressources éducatives sont inégalement réparties entre les groupes privilégiés et les milieux défavorisés,

Notant en outre les besoins en matière d'éducation des adultes des travailleurs qui n'ont eu qu'un accès relativement limité à l'éducation,

Recommande aux Etats membres :

1. de participer à la recherche de nouvelles stratégies d'éducation destinées à promouvoir des relations plus équitables entre les groupes sociaux ;
2. d'intensifier leurs efforts pour démocratiser l'éducation des adultes et de revoir l'affectation de leurs ressources sous cet angle ;
3. de prévoir dans leurs plans nationaux de développement la création d'emplois correspondant au niveau d'instruction des travailleurs et des jeunes, en donnant une attention particulière aux besoins des groupes les plus défavorisés ;

## Recommandations

4. de reconnaître pleinement les diplômes et autres titres acquis en dehors du système scolaire proprement dit ;

### Recommande à l'Unesco :

1. d'accorder la priorité dans son programme et son budget à la promotion des politiques d'éducation visant à subvenir aux besoins des groupes défavorisés ;
2. d'inviter les institutions spécialisées du système des Nations Unies à collaborer à la coordination et à l'élaboration de programmes destinés aux groupes défavorisés ;
3. d'effectuer, avec le concours des instituts de l'Unesco, une enquête d'ensemble sur les travaux accomplis dans ce domaine par les organisations régionales et internationales ;
4. d'étudier la possibilité (a) de rassembler et de diffuser des informations sur les stratégies éducatives applicables à l'égard des groupes et notamment des études comparatives de caractère thématique portant sur des problèmes tels que la faim, le logement, la santé, les conditions de vie en milieu urbain, l'automatisation, etc. (b) d'organiser des séminaires et des échanges entre pays avancés et pays en voie de développement, à l'intention de ceux qui travaillent à la promotion des groupes défavorisés, afin de rechercher et d'appliquer des stratégies éducatives nouvelles au bénéfice des défavorisés.

## RECOMMANDATION 5

### Education extrascolaire des jeunes

La Conférence,

Constatant l'écart existant entre l'éducation de type classique et l'éducation des adultes, et le fait que, dans de nombreux pays, cet écart augmente en raison de la tendance des enfants et des jeunes à abandonner l'école en cours d'études,

Recommande que les Etats membres :

1. développent et améliorent les possibilités d'éducation pour le travail indépendant ainsi que l'éducation extrascolaire des jeunes ;
2. augmentent les fonds affectés à l'éducation en vue de l'application des méthodes propres à contrebalancer l'effet des abandons scolaires.

## RECOMMANDATION 6

### Mesures en faveur de l'éducation des travailleurs

La Conférence,

Considérant que l'éducation des adultes étant partie intégrante de l'éducation permanente, la plupart des pays doivent entreprendre de profondes réformes de l'enseignement dans le cadre démocratique des cultures et de l'intérêt national,

Concevant l'éducation permanente comme l'ensemble des moyens et méthodes permettant de donner à tous la possibilité de comprendre toujours davantage le monde en évolution et d'être en mesure de pouvoir participer à sa transformation et au progrès universel,

Considérant que les composantes multiples de la culture forment un tout et qu'elles sont liées dialectiquement, aucune d'elles ne devant faire l'objet de privilèges particuliers, qu'à notre époque marquée par la révolution scientifique et technique la science est partie intégrante de la culture,

Convaincue que l'éducation des adultes doit bénéficier en premier lieu à ceux qui en sont encore le plus souvent privés, à savoir les travailleurs des villes et des campagnes,

Constatant que le premier besoin ressenti par les travailleurs étant celui de pouvoir exercer un métier conforme à leur vocation et à leur don, rémunéré en fonction de la valeur de leur travail et comportant des possibilités de promotion, il convient de partir de cette réalité pour atteindre aux autres aspects de l'éducation des adultes répondant aux aspirations globales de l'homme en tant que citoyen,

Notant que ce sont en premier lieu les conditions sociales et économiques faites aux travailleurs qui continuent de faire obstacle au développement de l'éducation,

Recommande aux Etats membres de prendre de toute urgence les dispositions utiles afin que :

1. soient améliorées la situation et les conditions de vie et de travail des classes laborieuses leur assurant une promotion continue de l'éducation ;
2. la planification nationale prévoie la création progressive d'emplois en nombre suffisant, correspondant aux études faites par les travailleurs et les jeunes, contribuant ainsi, dans de nombreux pays, à la solution des problèmes que pose l'exode des compétences contraire à l'intérêt national ;
3. les catégories les plus défavorisées entre autres les travailleurs, immigrés, agricoles sans formation professionnelle qualifiée, handicapés, femmes, jeunes, chômeurs, etc., puissent participer aux activités éducatives correspondant à leurs besoins ;
4. les travailleurs manuels et intellectuels obtiennent comme déjà cela existe dans un certain nombre de pays :
  - (a) par des textes législatifs la reconnaissance du droit à l'éducation continue et au recyclage durant les heures de travail sans perte de salaire, qu'il s'agisse de formation professionnelle ou générale, ainsi que l'octroi de congés-éducation rémunérés nécessaires à la poursuite des études ;
  - (b) la reconnaissance des diplômes et qualifications acquis dans le cadre de l'éducation des adultes et leur inclusion dans les clauses obligatoires des conventions collectives ;
  - (c) la législation du droit pour les travailleurs sans emploi à la formation professionnelle payée comme temps de travail ;
  - (d) la prise en charge par les pouvoirs publics des frais d'éducation des adultes, les organisations syndicales représentatives des travailleurs devant de plein droit pouvoir participer à la définition, à l'élaboration des programmes, au contrôle de la gestion des fonds attribués et à la réalisation des activités d'éducation des adultes ;
5. soit réservée une place prioritaire et privilégiée à la formation des éducateurs et animateurs de l'éducation des adultes issus de la classe ouvrière et des couches laborieuses appelés à exercer leurs activités dans ces milieux ;

Recommande aux Etats membres et à l'Unesco

En raison des grandes difficultés rencontrées par les pays en voie de développement, par les pays anciennement colonisés et par les mouvements de libération des peuples encore sous domination coloniale pour mettre en oeuvre les recommandations ci-dessus énoncées, de renforcer leurs aides multi-formes à ces peuples, afin de leur permettre de réaliser dans le plus proche immédiat la mise en place des structures d'éducation des adultes.

RECOMMANDATION 7

Préparation d'une recommandation aux Etats membres sur l'éducation des adultes

La Conférence,

Se guidant sur l'esprit même de la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'Unesco et de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

Estimant que le droit de l'individu et des peuples à l'éducation, leur droit d'apprendre et de continuer à apprendre, est à considérer au même titre que leurs autres droits fondamentaux, tels le droit à la santé et à l'hygiène, le droit à la sécurité, le droit à toutes les formes de libertés publiques, etc.

Constatant que, alors que l'éducation des adultes pose aux pays développés des problèmes de promotion et d'adaptation aux conditions de la vie scientifique, technique, économique et sociale du monde moderne en constante mutation évolutive, l'analphabétisme total continue de peser lourdement sur près d'un tiers de l'humanité appartenant, dans presque sa totalité, à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique latine,

Rappelant que, de ce fait, si le problème de l'éducation des adultes continue de se poser avec un caractère de gravité aux peuples développés et aux sociétés évoluées, c'est avec un caractère tragique qu'il pèse sur la condition des peuples du Tiers Monde dont il contrecarre les efforts de développement et de promotion,

Considérant que la communauté des problèmes et de destin de l'humanité dans son ensemble impose à tous les pays et à tous les peuples une solidarité agissante dans la mise en commun de leurs efforts et de leurs ressources pour la recherche des solutions adéquates tendant à l'épanouissement de l'homme dans son universalité,

Considérant que la communauté internationale, qui a consacré définitivement la juste cause de la décolonisation en tant que facteur de paix et de progrès de l'humanité dans son ensemble, se doit de se préoccuper de mener à son terme le processus de décolonisation en cherchant les voies et moyens adéquats pour venir en aide à près d'un tiers de l'humanité qui continue de se débattre dans les filets d'un analphabétisme total,

Constatant que la décolonisation n'atteindrait guère son but si un tiers de l'humanité, étant analphabète, non seulement reste témoin frustré du développement de l'humanité, mais ne participe pas à la recherche du progrès et à la jouissance des bénéfices du progrès universel,

Considérant que la coopération internationale est un facteur déterminant de promotion de l'éducation, et que l'assistance, dans ce domaine, à l'immense majorité des peuples du Tiers Monde est un impératif autant qu'un acte de justice, de sagesse et de réparation historique,

Note que la reconnaissance de l'importance de l'éducation des adultes pour la satisfaction des aspirations individuelles, le développement économique et culturel et le progrès social est encore loin de se traduire, dans la mesure voulue, par des actions pratiques, entreprises par les pouvoirs publics de concert avec les organisations sociales ;

Rappelle que les pays, à quelque stade d'évolution qu'ils se trouvent, ne sauraient atteindre les objectifs de développement qu'ils se sont fixés et assumer les mutations de toute nature, intervenant dans toutes les sociétés à un rythme qui va en s'accélégrant, sans apporter à l'éducation des adultes une attention accrue et constante et sans la doter des ressources humaines et matérielles nécessaires ;

Réaffirme qu'une rénovation véritable de l'éducation et la création de situations d'éducation permanente exigent que soient réunies les conditions permettant à l'adulte de trouver une réponse à ses problèmes, dans la situation qui est la sienne, en choisissant parmi une variété d'actions éducatives dont il aura contribué à définir les objectifs et les contenus ;

Considère que l'élaboration et l'adoption d'un instrument international portant sur les principes et les problèmes fondamentaux énoncés ci-dessus serait susceptible d'indiquer des solutions pour le développement quantitatif et qualitatif de l'ensemble de l'éducation des adultes et plus particulièrement à l'élimination de l'analphabétisme et, par voie de conséquence ;

Recommande à l'Unesco d'envisager l'opportunité d'élaborer, dans les meilleurs délais et conformément au Règlement relatif aux recommandations et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif, une recommandation aux Etats membres sur le développement de l'éducation des adultes, en liaison avec la libération totale de l'homme.

## RECOMMANDATION 8

Reconnaissance de l'éducation des adultes en tant que secteur essentiel du système d'éducation et renforcement de l'action de l'Unesco dans ce domaine

La Conférence,

Reconnaissant l'importance des politiques et des objectifs nationaux pour la promotion de l'éducation des adultes sous tous ses aspects,

Constatant que l'éducation des adultes est un instrument d'unité et de développement d'une nation mais que, dans la majorité des cas, les plans nationaux de développement n'accordent pas une importance suffisante au rôle de l'éducation des adultes dans le processus global du développement,

Convaincue que l'éducation en général et l'éducation des adultes en particulier doivent aujourd'hui être considérées non plus comme un service social mais comme un investissement national nécessaire,

Considérant que l'éducation des adultes ne peut être envisagée isolément, mais seulement dans le contexte du système global d'éducation,

Considérant également qu'il a été prouvé par des recherches empiriques que le fait de participer à des activités éducatives - en particulier d'éducation des adultes - dépend dans une très large mesure de l'éducation préscolaire et scolaire et de leur démocratisation,

Constatant qu'au cours de la décennie écoulée, l'Unesco a joué un rôle important dans l'élaboration du concept d'éducation permanente et devrait continuer dans cette voie dans les années à venir,

Recommande aux Etats membres :

1. de reconnaître dûment l'éducation des adultes comme un secteur essentiel de leur système d'éducation,
2. de planifier les programmes d'éducation des adultes dans une perspective de développement communautaire et de les lier aux besoins actuels et futurs en personnel, de façon que toute activité d'éducation des adultes puisse avoir des effets immédiats sur le développement économique et social du pays ;
3. d'intégrer la planification et l'exécution des programmes d'éducation des adultes à la planification nationale globale de l'éducation ;
4. de rendre les planificateurs de l'éducation des adultes conscients des diverses priorités de la planification du développement dans leurs pays respectifs et à cet effet de veiller à ce qu'ils entretiennent des relations étroites avec l'organisme officiel responsable du plan économique et social national ;
5. d'affecter un pourcentage suffisant du budget national et particulièrement du budget d'éducation à l'éducation des adultes ;
6. parmi d'autres mesures fiscales d'inviter les entreprises qui tirent des bénéfices considérables des programmes d'éducation des adultes, à contribuer dans une mesure raisonnable aux frais de ceux-ci ;
7. de faire prendre conscience à tous les ministères et services gouvernementaux que l'éducation des adultes les concerne tous dans une certaine mesure et que, par conséquent, ils doivent appuyer l'organisme central de coordination de celle-ci ;

## Recommandations

### Recommande à l'Unesco :

1. d'intensifier ses efforts de promotion du concept d'éducation permanente et d'adapter en conséquence les structures de son secrétariat ;
2. de renforcer sensiblement son programme d'éducation des adultes notamment dans le cadre du Bureau international d'éducation, de l'Institut international pour la planification de l'éducation, de l'Institut de l'Unesco pour l'éducation, ainsi que du Comité consultatif international pour l'éducation extrascolaire dont le rôle devrait devenir plus souple et plus dynamique ;
3. d'aider les Etats membres, sur leur demande, à encourager les activités visant à intégrer l'éducation des adultes dans le système d'éducation ;
4. d'accentuer son rôle de centre international d'information pour les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'éducation des adultes ;
5. de publier et de diffuser régulièrement toute documentation utile ;
6. de procéder à une synthèse des travaux accomplis jusqu'ici par les organisations et instituts régionaux et internationaux dans le domaine de l'éducation permanente intégrée ;
7. de favoriser des contacts directs, des échanges de matériel et d'informations et la coopération entre les institutions effectuant actuellement de tels travaux .

## RECOMMANDATION 9

### Organisation de l'éducation des adultes

La Conférence,

Considérant que l'éducation des adultes est pour le citoyen un outil de libération dans une société qu'il est appelé à construire de l'intérieur en la transformant,

Reconnaissant que l'éducation des adultes, par les qualifications qu'elle fait acquérir et par l'influence qu'elle exerce, peut contribuer à modifier les attitudes de la population dans les régions en voie de développement et peut aussi jouer le rôle d'un puissant catalyseur dans le processus de développement,

Considérant qu'il est d'une importance vitale d'accroître la participation des adultes intéressés, ainsi que de leurs représentants à la détermination du contenu des programmes, à leur enseignement et à leur administration,

### Recommande aux Etats membres :

1. d'élaborer, dans toute la mesure nécessaire, de vastes programmes de formation pour le développement intégral de la personnalité dans le cadre de changements des structures socio-économiques ;
2. d'améliorer les connaissances pratiques de la population rurale ;
3. de favoriser la participation des organisations non gouvernementales aux programmes nationaux d'éducation des adultes ;
4. d'étudier la possibilité d'instituer des associations nationales d'éducation des adultes, de façon à assurer la participation des différentes organisations à l'élaboration des politiques et des programmes relatifs à l'éducation des adultes ;
5. de créer, afin de promouvoir l'information et la connaissance concernant l'éducation des adultes, des instituts nationaux d'éducation des adultes, pour servir de centres nationaux de documentation et d'échange d'informations sur l'éducation des adultes aux niveaux tant national qu'international coordonner les activités d'éducation des adultes dans tout le pays et assurer une coopération étroite avec les autorités gouvernementales, les universités et les institutions d'éducation des adultes de caractère privé.

## RECOMMANDATION 10

Priorité accrue à accorder à l'éducation des adultes dans le programme de l'Unesco et dans l'aide internationale

La Conférence,

Considérant le rôle fondamental de l'éducation des adultes en raison de son impact positif sur le développement économique, social et culturel du pays,

Considérant que les investissements dans les programmes d'éducation des adultes présentent un fort taux de rentabilité,

Considérant que l'encouragement de l'éducation des adultes présente une importance considérable en tant que mécanisme de promotion sociale et pour l'amélioration de la qualité de la vie des populations intéressées,

Recommande à l'Unesco

1. d'accorder une priorité accrue aux programmes d'éducation des adultes dans la répartition de ses ressources propres et d'inciter les institutions spécialisées du système des Nations Unies à agir de même ;
2. d'affecter, au sein même de ses activités d'éducation des adultes, une plus forte proportion de ses ressources à l'aide aux groupes défavorisés ;
3. de continuer à développer la coopération entre les institutions du système des Nations Unies concernées par l'éducation des adultes et de demander avec insistance aux institutions s'occupant du financement bilatéral et multilatéral, en particulier la Banque mondiale, d'accorder une priorité suffisante au financement des programmes nationaux d'éducation des adultes et de prendre en considération les dépenses récurrentes dans les programmes spécifiques.

## RECOMMANDATION 11

L'éducation pour l'épanouissement culturel

La Conférence,

Considérant l'importance de l'éducation artistique et de l'usage étendu du livre dans l'éducation des adultes,

Notant que les musées et les bibliothèques sont encore, dans la plupart des pays, utilisés seulement par une minorité privilégiée,

Recommande que les Etats membres, en coopération avec le Conseil international des musées, la Fédération internationale des associations de bibliothèques, ainsi que d'autres organisations internationales s'occupant d'arts et lettres, intensifient leurs efforts pour mettre au point une méthode de popularisation de la culture et d'incitation à la lecture qui permettent la participation créatrice des masses et leur épanouissement culturel ;

Recommande que l'Unesco :

tienne compte, dans la préparation de son prochain programme concernant l'éducation des adultes, des recommandations faites par les conférences intergouvernementales sur les politiques culturelles (Venise, 1970 ; Helsinki, 1972).

RECOMMANDATION 12

L'éducation des parents

La Conférence

Convaincue que le succès de toute tentative de réforme du système d'éducation dépend dans une large mesure de la compréhension et de la participation active des parents,

Soulignant que l'acceptation de l'idée d'éducation permanente dépendra de la coopération active de ceux dont les enfants fréquenteront les établissements d'enseignement de demain,

Recommande à l'Unesco de donner une priorité plus élevée dans son programme au problème de l'éducation des parents au moyen de projets pilotes suffisamment importants.

RECOMMANDATION 13

Echanges d'expériences sur les nouveaux systèmes intégrés d'éducation

La Conférence,

Considérant l'importance du rôle de l'éducation des adultes dans les systèmes intégrés d'éducation, dans le contexte de l'éducation permanente, en tant que facteur de démocratisation de l'éducation et pour le développement culturel, économique et social,

Reconnaissant que des problèmes fondamentaux restent sans solution en ce qui concerne aussi bien l'application du concept d'éducation permanente que la démocratisation de l'éducation et que s'impose une coopération internationale pour la solution de ces problèmes,

Recommande à l'Unesco :

1. de prévoir des échanges d'expériences entre divers pays au sujet de la planification et de la recherche en matière d'éducation des adultes et de promouvoir des études approfondies sur la mise en oeuvre de nouveaux systèmes intégrés d'éducation adaptés aux conditions spécifiques de chaque pays ;
2. de faire apparaître dans ces études comment s'articulent les divers sous-systèmes : enseignement scolaire, formation, éducation complémentaire, orientation professionnelle, enseignement rural, etc. ;
3. d'aider les Etats membres qui le souhaitent à établir des modèles d'éducation permanente qui tiennent compte à la fois de leurs conditions spécifiques, de leur contexte culturel et des besoins de leur développement économique et social.

RECOMMANDATION 14

Recueil et traitement des données

La Conférence,

Considérant l'impossibilité actuelle de recenser sérieusement les activités éducatives avec les instruments conceptuels et techniques couramment utilisés ; l'inexistence d'une méthodologie pour dénombrer les formes d'éducation des adultes et l'impérieuse nécessité de disposer de données statistiques pour pouvoir élaborer et mettre en oeuvre des plans d'éducation des adultes,

Recommande à l'Unesco

1. de susciter des recherches systématiques pour définir les critères selon lesquels pourraient être classées les activités d'éducation des adultes ;
2. d'inviter les Etats membres à s'associer à cet effort de recherche ;
3. d'envisager une première tentative de recueil des données afin, après analyses, critique et ajustements, de mettre en place un système continu de collecte et de traitement d'informations statistiques sur l'éducation des adultes, indispensable aux phases d'évaluation et de prévision.

RECOMMANDATION 15

Séminaires régionaux sur la planification, l'administration et le financement de l'éducation des adultes ; encouragement des études comparatives

La Conférence,

Considérant que la planification de l'éducation, comme toute planification, impose une rationalisation des choix budgétaires et que les impératifs de l'éducation permanente impliquent une planification coordonnée des systèmes d'enseignement scolaire et d'éducation des adultes,

Considérant également que les difficultés rencontrées dans la planification de l'éducation des adultes procèdent, à la fois d'une insuffisante prise de conscience de la part des responsables, d'une pénurie de spécialistes et d'un manque de données comparables,

Recommande à l'Unesco :

1. d'organiser, le plus fréquemment possible, des séminaires régionaux sur la planification, l'administration et le financement de l'éducation des adultes ouverts à diverses catégories de participants concernés ;
2. de favoriser des rencontres internationales de groupes restreints en vue de l'étude comparative de l'éducation des adultes.

RECOMMANDATION 16

Action internationale de lutte contre l'analphabétisme

La Conférence,

Constatant que, dans la plupart des pays du Tiers Monde, le pourcentage d'analphabètes parmi les adultes demeure à un niveau alarmant,

Notant que l'analphabétisme scinde pratiquement la population en deux "mondes" distincts - ce qui risque d'être l'un des facteurs de faible croissance économique, de tensions sociales et d'instabilité politique, non seulement dans chaque Etat en particulier, mais aussi à l'échelon mondial ;

Dans la mesure où la solution de ce problème exige d'énormes ressources financières et humaines dans les pays en voie de développement, qui affectent déjà à l'éducation une fraction importante de leur produit national brut,

Recommande à l'Unesco, sur la demande des Etats membres, et en coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies ou par le recours aux fonds de dépôt :

## Recommandations

1. d'accorder une aide croissante à la formation, par des institutions locales, de personnel professionnel, administratif et technique de l'éducation des adultes ;
2. d'aider les universités à jouer un rôle plus dynamique en matière de recherche, d'élaboration de méthodes meilleures, et d'utilisation des moyens modernes d'information et des auxiliaires visuels pour l'éducation des adultes, et encourage les échanges du personnel professionnel entre les universités ;
3. de favoriser les recherches des institutions locales sur les problèmes concrets de l'éducation des adultes ;
4. d'encourager l'alphabétisation dans les langues locales dans le sens d'une prise de conscience de la situation socio-économique, ainsi que dans un souci d'une plus grande qualification des travailleurs, afin de donner tout leur sens aux programmes d'alphabétisation intégrale grâce à la participation active de l'analphabète lui-même à son alphabétisation ;
5. d'accroître l'aide qu'elle apporte à la production et à l'impression de livres.

### RECOMMANDATION 17

#### Instituts régionaux d'alphabétisation et d'éducation des adultes

La Conférence,

Ayant passé en revue les immenses efforts qui ont été accomplis depuis la Conférence de Montréal, tant au niveau international qu'au niveau national, pour scolariser les enfants et les adolescents et combattre l'analphabétisme chez les adultes,

Notant que le pourcentage des analphabètes a diminué, alors que la situation d'ensemble fait apparaître une augmentation continue du nombre des analphabètes,

Notant avec inquiétude que le problème de l'analphabétisme dans les pays en voie de développement constitue encore un grave obstacle au développement,

Notant que les progrès de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation des adultes, au cours des dernières années, sont loin d'être satisfaisants,

Tenant compte du fait que l'alphabétisation est considérée comme faisant partie intégrante de l'éducation des adultes, particulièrement dans les pays en voie de développement - ou les programmes d'éducation des adultes comprennent obligatoirement un élément d'alphabétisation, l'accent étant mis spécialement sur l'alphabétisation fonctionnelle en liaison avec le développement social, politique, économique et culturel,

Rendant hommage à l'Unesco pour l'appui précieux qu'elle a fourni aux centres régionaux d'alphabétisation fonctionnelle dans les régions rurales pour les Etats arabes (ASFEC) et pour l'Amérique latine (CREFAL) ainsi qu'à l'Institut international pour l'étude des méthodes d'alphabétisation (Téhéran),

Constatant que l'ASFEC et le CREFAL ont tous deux un rôle important à jouer en matière de formation, de recherche, d'information et de production de matériel d'instruction pour l'éducation des adultes en général et l'alphabétisation fonctionnelle en particulier, et que ces deux centres sont appelés à assumer des responsabilités accrues dans ce domaine clé, y compris l'organisation éventuelle des cours de longue durée ;

Recommande à l'Unesco :

1. de veiller à ce que l'ASFEC, le CREFAL et l'Institut international pour l'étude des méthodes d'alphabétisation (Téhéran) en collaboration avec d'autres institutions régionales qui ne sont pas reliées directement à l'Unesco comme l'ICECU (Costa Rica), le SENAI et le SENAC (Brésil) et le SENA (Colombie), associent leurs activités d'alphabétisation à l'éducation des adultes dans le contexte de

l'éducation permanente et se fassent, dans leurs régions respectives, les agents de diffusion des nouvelles tendances en matière d'éducation des adultes résultant de la présente conférence et de l'application de ses recommandations ;

2. de négocier d'entente avec les Etats membres des régions concernées, avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'obtenir son appui financier en faveur des deux centres jusqu'au moment où les Etats membres des régions intéressées en assumeront progressivement la responsabilité financière ;
3. envisage la possibilité de créer un centre régional d'alphabétisation pour l'Afrique ;

Prend acte du voeu exprimé par les Etats membres intéressés que l'Unesco maintienne son aide financière à l'ASFEC, au CREFAL et l'Institut international pour l'étude des méthodes d'alphabétisation (Téhéran) pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions dans le domaine de l'éducation, et en particulier de l'alphabétisation intégrale.

#### RECOMMANDATION 18

##### Centres polyvalents d'éducation des adultes

La Conférence,

Considérant les résultats satisfaisants obtenus par les centres polyvalents créés sous les auspices de l'Unesco, résultats qui visent à la promotion intégrale des travailleurs de diverses entreprises et d'autres secteurs de la population,

Recommande que l'Unesco continue à aider à créer dans les pays en voie de développement qui en font la demande, et dans la mesure des ressources pouvant être coordonnées à cet effet, des centres d'éducation polyvalente, en tant qu'initiative novatrice favorisant l'extension de l'éducation des adultes.

#### RECOMMANDATION 19

##### Coopération internationale pour la création de programmes d'enseignement, de systèmes d'unités de valeurs (crédits) et de programmes multi-media

La Conférence,

Notant que le domaine de l'éducation des adultes se prête particulièrement à la coopération internationale,

Considérant que la mise au point de programmes d'enseignement est particulièrement difficile et coûteuse,

Recommande aux Etats membres :

1. de se mettre d'accord, par l'intermédiaire de l'Unesco, pour établir et faire adopter des normes internationales dans les domaines les plus importants, tels que l'enseignement des langues et les études de base, afin de contribuer à créer un système universellement accepté d'unité de valeur (crédits) ;
2. d'entreprendre en commun des efforts pour créer des programmes multi-media, en vue de réduire le coût élevé de l'élément intellectuel (software).

Recommandations

RECOMMANDATION 20

Recherche sur les obstacles à la diffusion et à l'utilisation des documents audio-visuels

La Conférence,

Considérant que l'utilisation des moyens modernes de communication en vue de l'éducation des adultes se trouve limitée par le coût de production et par le coût d'acquisition des programmes eux-mêmes,

Considérant que cette question est étroitement liée à celle des droits d'auteur dont l'Unesco s'est déjà saisie en ce qui concerne l'imprimé,

Recommande à l'Unesco et aux Etats membres d'effectuer, en collaboration avec les organisations nationales et internationales concernées, des études et des recherches sur tous les aspects du problème et prennent des mesures pour éliminer les obstacles à la diffusion et à l'utilisation des documents audiovisuels au sein des Etats membres ainsi qu'entre les divers Etats membres.

RECOMMANDATION 21

Campagnes de mobilisation pour l'élimination de l'analphabétisme

La Conférence,

Considérant l'importance fondamentale de l'alphabétisation dans l'éducation des adultes, et s'inspirant de l'expérience historique des Etats membres qui ont heureusement résolu le problème de l'analphabétisme,

Recommande que les Etats membres ayant encore un très fort pourcentage analphabètes lancent de vastes campagnes pour la liquidation de l'analphabétisme dans un bref délai, en mobilisant à cet effet toute la population déjà alphabétisée à laquelle les instructions et une formation appropriées devront être données.

RECOMMANDATION 22

Etude de nouvelles techniques pour l'éducation des populations nomades

La Conférence,

Reconnait les problèmes qu'implique l'éducation des groupes de population adulte nomade et l'intérêt que peuvent présenter les techniques modernes à cet égard,

Recommande que l'Unesco, en collaboration avec les autres institutions spécialisées intéressées, entreprennent des recherches sur ces problèmes en s'efforçant de suggérer des solutions efficaces.

RECOMMANDATION 23

Normes internationales pour le matériel éducatif

La Conférence,

Considérant qu'une partie essentielle des dépenses d'éducation est consacrée à l'achat et à l'utilisation de moyens techniques modernes,

Notant que l'absence de normes internationales d'équipement et la complexité du matériel éducatif disponible tendent à accroître le coût de l'éducation,

Reconnaissant les résultats obtenus par les institutions existantes, nationales et internationales, en vue d'établir un inventaire du matériel susceptible d'une application internationale,

Recommande

1. que l'Unesco demande à l'Organisation internationale de normalisation d'assigner une haute priorité à la définition de normes internationales des équipements éducatifs, afin d'assurer la compatibilité de ces moyens techniques ;
2. que l'Unesco organise à l'échelon régional des réunions consultatives d'experts, en vue de coordonner les efforts des institutions existantes pour l'enregistrement systématique du matériel éducatif d'intérêt international.

RECOMMANDATION 24

Promotion du livre et du matériel imprimé

La Conférence,

Reconnaissant la valeur des moyens d'information modernes pour l'éducation des adultes,

Soulignant le rôle irremplaçable que jouent les livres et le matériel imprimé en général dans l'éducation des adultes,

Recommande aux Etats membres de prendre toutes les mesures appropriées, y compris si nécessaire l'octroi de subventions, pour développer la publication de livres et autres matériels d'éducation des adultes présentés de façon attrayante et à bon marché, destinés à des groupes cibles, à toutes les fins de l'éducation des adultes et de l'auto-éducation à tous les niveaux, compte tenu de la diversité et de l'évolution des besoins,

Demande à l'Unesco d'accroître son appui aux Etats membres pour développer la production locale de matériel d'enseignement et de lecture destiné à tous les niveaux et à toutes les catégories d'éducation des adultes ; mettre au point des systèmes de distribution efficaces, y compris les bibliothèques publiques ; et former des rédacteurs, des illustrateurs et autre personnel nécessaire pour la production, la distribution et l'utilisation efficace du matériel imprimé.

RECOMMANDATION 25

Relations entre l'éducation des adultes à caractère scolaire et celle à caractère extrascolaire et, en particulier, utilisation des moyens d'information à des fins d'éducation

La Conférence,

Considérant la nécessité de coordonner sur le plan national les efforts d'éducation des adultes à tous les niveaux, depuis la détermination de la politique générale jusqu'au stade de la production, afin de leur donner la plus haute efficacité possible, et notant l'insuffisance des ressources humaines et matérielles disponibles,

Considérant aussi l'importance croissante de l'éducation extrascolaire dans le développement des connaissances et la formation des attitudes de la population - particulièrement chez les adultes - et la nécessité de liens plus étroits entre l'éducation des adultes à caractère scolaire et celle à caractère extrascolaire,

Recommande aux Etats membres :

## Recommandations

1. de favoriser l'établissement de relations de travail entre les éducateurs d'adultes professionnels d'une part, et d'autre part, les responsables de l'éducation des adultes et de la planification auprès des divers moyens d'information extrascolaires - notamment radio, télévision et cinéma afin de réserver, dans les moyens d'information, la priorité requise aux objectifs éducatifs et culturels et à la programmation coordonnée ;
2. d'envisager l'octroi d'une assistance financière aux organismes de télévision et de radiodiffusion afin de leur permettre de constituer un personnel spécialement qualifié en matière de programmes éducatifs ;
3. de susciter et d'appuyer des efforts conjoints de la part des gouvernements, des radiodiffuseurs et des étudiants, afin de mieux identifier et comprendre les besoins de ces derniers ; d'appliquer les résultats de cette recherche à la planification des programmes, et d'élever la qualité des productions en combinant les compétences de tous les spécialistes intéressés ;
4. d'aider à développer l'aptitude des élèves adultes à choisir les programmes de radio et de télévision qui répondent le mieux à leurs besoins, et à utiliser pleinement les connaissances ainsi acquises ;
5. de promouvoir, au moyen d'activités de coordination, la mise au point de divers systèmes d'éducation des adultes et d'auto-instruction faisant appel à différents moyens y compris le service social de jeunes, l'enseignement par correspondance et le télé-enseignement ;
6. de prévoir les crédits nécessaires pour permettre aux autorités publiques, aux sociétés de radiodiffusion et aux associations éducatives privées d'organiser des systèmes bien structurés de consultation du public, permettant aux élèves adultes de participer à la mise au point des programmes et de faire connaître leurs réactions ;
7. de considérer comme éléments essentiels de l'éducation des adultes l'application des moyens modernes d'information aux conditions locales et les efforts nationaux d'éducation en milieu rural, et de faciliter par diverses mesures, notamment d'ordre fiscal, la fourniture d'équipement et de matériel à des conditions aussi peu coûteuses que possible ;
8. d'organiser, à l'échelon national et/ou régional, des séminaires ou groupes d'études régionaux ou nationaux pour la formation et le perfectionnement des éducateurs d'adultes en ce qui concerne l'utilisation des méthodes et techniques nouvelles d'éducation des adultes, en particulier l'approche systémique ;

### Recommande à l'Unesco :

1. de promouvoir la collaboration et la coordination dans ce domaine en organisant un séminaire international sur les relations entre l'éducation des adultes à caractère scolaire et celle à caractère extrascolaire, et en étudiant l'opportunité et la possibilité d'instituer des mécanismes pour coordonner l'utilisation des moyens d'information à des fins d'éducation ;
2. de prendre toutes autres mesures appropriées pour promouvoir et appuyer l'application des recommandations ci-dessus.

## RECOMMANDATION 26

Transfert de la technologie de l'éducation vers les pays en voie de développement

La Conférence,

Tenant compte des progrès extraordinaires récemment réalisés dans l'utilisation des méthodes, techniques et moyens de communication sociale, notamment dans les pays dits développés,

Considérant que ces méthodes, techniques et moyens jouent un rôle fondamental dans l'éducation moderne, et partant, dans l'éducation des adultes,

Reconnaissant que, dans un monde caractérisé par l'interdépendance des hommes, des cultures et des peuples, il se pose le problème du transfert de la technologie de l'éducation des pays développés vers le Tiers Monde,

Constatant qu'un transfert inconsideré peut se traduire par une pénétration culturelle progressive qui porterait atteinte aux principes de la libération culturelle - qui ne signifie pas le refus des valeurs culturelles des autres peuples du monde, mais une assimilation sélective de ces valeurs et leur pleine utilisation, conformément aux caractéristiques des sociétés nationales et à leur niveau de développement économique, social et culturel,

Reconnaissant que les différents peuples du monde, conformément à leurs caractéristiques nationales propres et à leurs structures politico-sociales, attachent de l'importance à l'heureuse utilisation des méthodes, techniques et moyens nouveaux de communication sociale, notamment en ce qui concerne l'éducation des adultes,

Recommande à l'Unesco d'effectuer des études et des recherches sur tous les aspects du problème que pose le transfert de la technologie de l'éducation actuellement en cours, et d'appuyer les efforts et les projets nationaux en matière de recherche sur la technologie de l'éducation, notamment de l'éducation des adultes, dans les pays du Tiers Monde, conformément aux principes de la participation démocratique de la libération culturelle.

#### RECOMMANDATION 27

##### Méthodes et techniques, recherche, développement et expérimentation

La Conférence,

Considérant la diversité et la complexité des besoins des étudiants adultes,

Considérant également l'accroissement rapide du nombre et de la variété des méthodes d'éducation et des moyens d'enseignement qui deviennent disponibles,

Constatant l'absence relative de connaissances sur les moyens appropriés et efficaces d'appliquer et de transférer ces méthodes et moyens et, en particulier, l'insuffisance de données sur les besoins des étudiants dans divers contextes écologiques - qui provoque souvent un sentiment de confusion à la fois chez les éducateurs et chez les élèves,

Reconnaissant en outre qu'il est indispensable de veiller à ce que des techniques appropriées soient utilisées pour les étudiants adultes, dans les systèmes d'éducation permanente, les besoins des adultes et ceux des jeunes étant satisfaits conjointement, et non séparément,

Recommande aux Etats membres de réserver une haute priorité à la recherche, à la mise au point, à l'expérimentation et à la diffusion de conclusions relatives à l'utilisation de nouveaux moyens d'éducation des adultes et de structures institutionnelles novatrices et notamment :

- (i) d'effectuer des recherches dans les sciences de l'éducation des adultes appelées par certains l'andragogie, tenant compte des aspects biologiques, psychologiques et sociologiques des problèmes de l'instruction des adultes, afin de jeter les bases de l'élaboration de méthodes et techniques nouvelles ;
- (ii) de procéder à des études pilotes dans des régions choisies, de préférence dans les pays en voie de développement, en utilisant l'expérience et les connaissances spécialisées déjà acquises ailleurs, afin de mettre au point de nouvelles méthodes et techniques débouchant sur des modèles pratiques en vue de l'intégration des différents types de systèmes d'éducation ;
- (iii) d'améliorer l'école traditionnelle en développant simultanément des formations intégrées aux activités quotidiennes de l'adulte et caractérisées par leur nature fonctionnelle et collective, par la libre initiative des intéressés et la transformation de la méthodologie ;

## Recommandations

- (iv) de faire des expériences sur l'utilisation de moyens nouveaux - tels que des unités mobiles munies de bandes vidéo - dans les régions en voie de développement, parmi différentes catégories de populations urbaines et rurales, en recherchant le concours d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- (v) de créer des centres expérimentaux utilisant des moyens individualisés pour l'éducation auto-dirigée ;

La Conférence demande en outre aux Etats membres qui ont déjà effectué de telles études et entrepris des projets expérimentaux de diffuser aussi largement que possible leurs méthodes de recherche et leurs conclusions concernant les programmes éducatifs, les moyens de susciter des réactions et des motivations dans le public, les systèmes utilisés et leur efficacité,

et demande à l'Unesco de prendre les mesures appropriées pour apporter sa contribution et son soutien aux expériences et recherches effectuées dans ces domaines.

### RECOMMANDATION 28

#### Le rôle des universités dans l'éducation des adultes

La Conférence,

Constatant la pénurie de personnel qualifié pour l'éducation des adultes,

Estimant que l'éducation des adultes ne peut être développée selon le principe de l'éducation permanente sans une augmentation considérable des spécialistes à plein temps,

Soulignant que des moyens de formation plus importants sont nécessaires pour accroître le nombre de ces spécialistes,

Reconnaissant que les avantages que présente, tant pour les universités que pour la communauté, la participation des universités à toutes les formes d'éducation des adultes,

Consciente que, dans bien des pays, l'éducation des adultes ne reçoit pas dans les milieux gouvernementaux et universitaires la place qui lui revient,

Consciente en outre que, pendant les années 70, l'éducation doit être orientée vers le développement,

Considérant que, dans ces programmes d'éducation orientée vers le développement, les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur auront un rôle important à jouer,

Recommande aux Etats membres d'encourager les universités et autres établissements d'enseignement supérieur :

1. à reconnaître l'éducation des adultes en tant que discipline et à entreprendre des enquêtes et des recherches dans ce domaine, comme constituant un aspect important et nécessaire de leur fonction ;
2. à instituer, en tant que mesure nécessaire pour le développement de la profession d'éducateur d'adultes, des programmes de formation d'éducateurs d'adultes comprenant aussi bien des cours de brève durée pour le personnel en service que des cours plus longs sanctionnés par des certificats, des diplômes ou des grades ;
3. à participer à l'exécution de programmes d'éducation des adultes de type approprié, et à réserver une large place aux activités d'extension et aux cours de recyclage ;
4. à établir, dans le cadre de leurs facultés de pédagogie ou départements équivalents, des cours de formation d'enseignants et de spécialistes de l'éducation des adultes, et aussi à instituer des cours intensifs de courte durée pour la formation accélérée de personnel de ce genre ;

5. à maintenir des liens spéciaux avec les institutions existantes d'éducation des adultes, et à échanger des professeurs et des techniciens ainsi que des revues et d'autres publications ;

Et à coopérer pleinement, pour les activités indiquées ci-dessus, avec les institutions existantes d'éducation des adultes et les autres organismes travaillant dans ce domaine ;

Recommande que l'Unesco encourage une plus grande coopération entre les universités et les organisations non gouvernementales afin que soient atteints les objectifs énoncés ci-dessus.

#### RECOMMANDATION 29

##### Formation du personnel de l'éducation des adultes

La Conférence,

Estimant qu'à l'avenir l'éducation des adultes sera, plus encore qu'aujourd'hui, un élément permanent du système d'éducation et qu'elle revêtira une importance croissante dans presque tous les domaines de la vie sociale ainsi que pour la promotion de l'éducation générale et du niveau culturel,

Reconnaissant que la formation du personnel requis par ce secteur important du système éducatif demande des mesures à court et à long terme visant à améliorer et à moderniser les connaissances théoriques, pratiques et techniques du personnel en service,

Recommande aux Etats membres de donner une priorité élevée à la formation d'éducateurs adultes, et à cet effet :

1. d'inclure des études sur l'éducation des adultes dans le programme d'éducation des enseignants, ainsi que dans la formation des bibliothécaires et autre personnel ayant un rôle éducatif ;
2. de mettre au point des programmes pour former des enseignants spécialisés dans l'éducation des adultes, ces programmes s'articulant comme il convient avec la formation des enseignants au niveau supérieur ;
3. intégrer à leur système d'éducation des stages et cours pour le personnel de l'éducation des adultes, notamment des cours de brève durée destinés à former des moniteurs, des instructeurs permanents pour les entreprises, des éducateurs d'adultes et des administrateurs ;
4. d'utiliser conjointement la radiodiffusion, la télévision, le matériel imprimé, l'enseignement par correspondance et les auxiliaires audio-visuels pour la formation du personnel d'éducation des adultes ;

Recommande à l'Unesco :

1. de mettre des consultants à la disposition des Etats membres qui le demanderaient pour leurs programmes de formation, et d'organiser suivant les besoins des stages d'étude et des séminaires ;
2. afin de rendre la formation plus efficace, de fournir une aide pour promouvoir des recherches sur les problèmes de motivation et de non-participation.

## Recommandations

### RECOMMANDATION 30

Mesures institutionnelles tendant à développer la coopération internationale en matière d'éducation des adultes

La Conférence,

Ayant pris note des principales tendances de l'évolution indiquées dans le document de travail de la Conférence, en ce qui concerne la coopération internationale existant actuellement ; en matière d'éducation des adultes,

Considérant qu'une information plus rapide sur les réalisations accomplies en matière d'éducation des adultes contribuerait à renforcer les liens d'amitié entre les peuples du monde,

Recommande aux Etats membres :

1. de créer des centres de recherche et de documentation consacrés à l'éducation des adultes, afin de faciliter la recherche internationale et la diffusion de l'information sur les problèmes professionnels de l'éducation des adultes ;
2. d'encourager la création d'associations d'éducation des adultes afin de permettre à leurs membres de se tenir informés grâce à des programmes systématiques, des sessions d'étude et des bibliothèques spécialisées ;
3. d'assurer la représentation adéquate des intérêts de l'éducation des adultes au sein de commissions nationales de coopération avec l'Unesco ;
4. d'organiser des réunions internationales d'éducateurs d'adultes sous la forme de cours universitaires d'été ou sous une autre forme appropriée ;
5. d'inviter les organisations de jeunes, de travailleurs, d'agriculteurs et les organismes familiaux qui bénéficient de l'éducation extrascolaire et ont de l'expérience en la matière à participer à des conférences et des commissions internationales afin de mettre au point, d'examiner, d'exécuter et évaluer des programmes d'éducation extrascolaire et d'éducation des adultes ;

Recommande à l'Unesco de fournir une aide appropriée pour ces activités et pour la traduction d'ouvrages intéressant l'éducation des adultes qui n'existent pas dans les langues officielles de l'Unesco.

### RECOMMANDATION 31

Mobilisation des ressources éducatives de la communauté pour l'éducation des adultes

La Conférence,

Considérant l'immensité de la tâche de l'éducation des adultes dans tous les pays et l'accroissement continu des besoins de remise à jour des connaissances et des techniques, en raison du développement de plus en plus rapide de la science et de la technologie,

Constatant que le mode actuel d'organisation et de financement de l'éducation des adultes - et de l'éducation en général - même avec le concours des moyens modernes d'information, ne peut répondre à l'accroissement des besoins,

Constatant l'extraordinaire richesse en ressources disponibles pour l'éducation qui restent inexploitées au sein de la communauté et la nécessité de les mobiliser au profit de l'éducation des adultes,

Reconnaissant qu'il est indispensable de faire participer les jeunes à la mobilisation des ressources de la communauté pour l'éducation des adultes,

Notant que l'industrialisation entraîne une réduction des possibilités d'auto-expression de l'individu,

Notant, à partir d'expériences ou de programmes en cours, que les plus défavorisés quant à la culture et à l'éducation sont souvent plus facilement touchés et aidés par ceux qui vivent le plus près d'eux et qui partagent leurs préoccupations quotidiennes,

Reconnaissant l'impérieuse nécessité de redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources humaines et les affecter à l'éducation des adultes sur la base d'une stratégie qui fasse partie des plans nationaux de développement économique, social et culturel ;

Reconnaissant que ceux qui ont déjà reçu une éducation peuvent la diffuser dans leur entourage immédiat et jouer un rôle important à cet égard comme administrateurs, animateurs, dirigeants ou assistants bénévoles, en collaboration avec les éducateurs professionnels,

Recommande que les Etats membres tiennent compte des facteurs ci-après dans la mise au point de systèmes de formation de personnel pour l'éducation des adultes ;

1. la nécessité de former des éducateurs d'adultes qui soient des animateurs sociaux profondément conscients des aspects sociaux de leurs fonctions et capables de stimuler et mobiliser les ressources humaines de leur communauté, en vue d'une participation responsable à l'éducation des adultes ;
2. la nécessité de fournir aux jeunes la possibilité de s'occuper directement des problèmes éducatifs et sociaux de la population, afin qu'ils puissent recevoir de la communauté le stimulant qui enrichira leur propre formation générale et professionnelle ;
3. la nécessité d'entreprendre des efforts systématiques pour découvrir, recruter, et former des éducateurs d'adultes choisis parmi les dirigeants locaux, naturels ou potentiels, même s'ils n'ont pas reçu une formation régulière ;
4. la nécessité de former les éducateurs d'adultes de façon qu'ils soient capables de mettre au point, pour leurs programmes d'éducation des adultes, des matériels et des méthodes bien adaptés et répondant aux traditions et coutumes locales ;

Recommande à l'Unesco de promouvoir une approche de l'éducation des adultes qui vise non seulement à "apprendre à apprendre" mais aussi à apprendre à diffuser l'éducation dans son entourage immédiat et de fournir une aide aux Etats membres, sur leur demande, pour l'application d'une telle approche.

#### RECOMMANDATION 32

##### Coopération internationale pour la formation du personnel de l'éducation des adultes

La Conférence,

Reconnaissant que, nonobstant la nécessité de continuer à recourir au bénévolat dans le proche avenir, il faudra accroître rapidement et substantiellement dans chaque pays le personnel pour lequel l'éducation des adultes est une occupation à plein temps,

Reconnaissant en outre que les disparités nationales et régionales nécessitent une variété de styles, de méthodes et d'approches dont la caractéristique commune est l'amélioration des services de formation des adultes, de sorte que ceux-ci puissent étudier tant à l'extérieur qu'au sein des institutions existantes,

Recommande aux Etats membres :

1. d'accroître et d'intensifier leurs efforts pour améliorer les possibilités de formation d'un plus grand nombre de spécialistes, pour tous les niveaux de l'éducation des adultes ;

Demande à l'Unesco :

## Recommandations

2. de soutenir et de promouvoir, aux niveaux régional et international, des sessions d'études, des stages et d'autres programmes de formation, qui favoriseraient l'échange de données et d'expérience et de connaissances utiles en la matière ; ce soutien et cet encouragement devraient être accordés non seulement aux Etats membres mais aussi aux organisations non gouvernementales, notamment aux associations nationales et régionales d'éducation des adultes et aux organisations de jeunesse ;
3. à étudier la possibilité de créer des centres régionaux de formation qui pourront former des cadres supérieurs de l'éducation des adultes en coopération avec les institutions nationales, les universités et les associations d'éducateurs d'adultes.

### RECOMMANDATION 33

L'éducation des adultes à l'ordre du jour des conférences internationales sur l'éducation

La Conférence,

Considérant l'importance croissante de l'éducation des adultes, la rapidité de l'évolution qui se produit dans ce domaine et, partant, la nécessité d'un échange international d'expériences et d'idées,

Demande à l'Unesco :

1. d'étudier la possibilité de réunir des conférences internationales sur l'éducation des adultes plus fréquemment que jusqu'à présent, et d'organiser la prochaine dans un pays en voie de développement ;
2. d'inscrire les aspects pertinents de l'éducation des adultes à l'ordre du jour des conférences régionales des ministres de l'éducation et à celui des conférences biennales du Bureau international d'éducation ;
3. d'organiser périodiquement des conférences régionales sur l'éducation des adultes, notamment dans les régions en voie de développement.